

DÉCISION 13/2025

PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue :

- ✓ Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓ Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- ✓ Vu la décision du CNG nommant M. Olivier GRANOWSKI Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue, des EHPAD des Genêts d'Or et de Laguérie,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le personnel de Direction, l'encadrement administratif, l'encadrement technique participant à la garde de Direction sont habilités à signer tous documents relatifs à cette garde.

ARTICLE 2 :

La liste du personnel figurant à l'article premier est établie nominativement comme suit :

- Aude BAUDUIN, Directrice des Finances, de la Performance et du Patrimoine,
- Cécile MAURY, Directrice de la Filière Gériatrique, de l'EHPAD Les Genêts d'Or du Ségala et du Pôle Social,
- Christine FLOTTES, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Formation,
- Hugues PEIFFER, Attaché d'Administration hospitalière,
- Josiane MASSENGO, Directrice adjointe de l'EHPAD Les Causeries de Laguérie.

ARTICLE 3 :

Cette délégation concerne notamment :

- La prise en charge des patients,
- La gestion des ressources humaines,
- La gestion des affaires médicales,
- La sécurité des biens et des personnes,
- La continuité de service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste,
- Les actes médico-légaux, y compris les dépôts de plainte ainsi que les réquisitions ayant un caractère très urgent.

La signature de chaque signataire mentionné dans la présente décision doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* ».

ARTICLE 4 :

Les signatures et paraphes des délégataires mentionnés dans la présente décision sont joints en annexe et valent notification des intéressés.

ARTICLE 5 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement, conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du code de la santé publique.

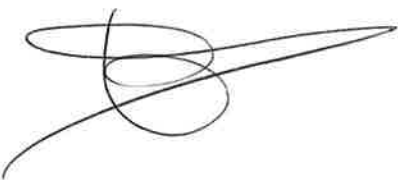
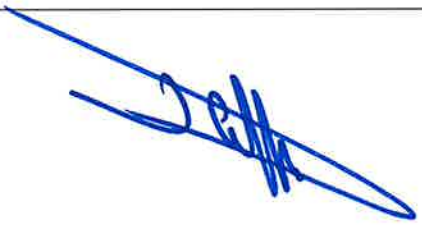
Cette décision prend effet immédiatement.

Villefranche-de-Rouergue,
Le 23 décembre 2025

Le Directeur
M. Olivier GRANOWSKI



ANNEXE 1

Prénom - Nom	Signature
Aude BAUDUIN	
Cécile MAURY	
Christine FLOTTES	
Hugues PEIFFER	
Josiane MASSENGO	